

Compte rendu du Conseil d'Administration du Collège André Maurois du 12 février 2018

Le quorum est atteint : 17 élus

La séance est ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : Mme Dubois

Présidente du Conseil : Mme Guicquéro

Sont excusés : M. Espada, Principal adjoint et Mme Boussik, Gestionnaire.

Etaient présents :

Administration Collège : Mme Guicquéro (Principale), Mme Vince (CPE).

Délégués élèves : Mme Houel (303), M. Faillaufaix (405).

Délégués professeurs : M. Caul-Futy, Mme Chodkiewicz, Mme Chevallier Curt, Mme Itier, Mme Medves, Mme Montreuil, Mme Crozes.

Délégués parents d'élèves : Mme Lacquehay, Mme Dubois, Mme Guilliot, Mme Malonga, M. Cartal, Mme Smadja, Mme Calveyrac

Membres consultatifs - Mairie : Mme Noël, Mme Badouix.

Mme Guicquéro rappelle l'ordre du jour aux membres du CA.

1. Vote pour le compte-rendu du CA du 05 décembre 2017 :

Le CR a été transmis aux membres du CA pour relecture.

Vote : 0 contre ; 0 abstention, 17 pour

Le compte-rendu du CA du 05 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Vote pour la répartition de la DGH 2018-2019 :

Mme Guicquéro procède à la présentation de la DGH (Dotation Horaire Globale) pour la période 2018-2019 qui s'élève à **725 heures**.

Cette dotation de 725 heures a été attribuée avec obligation d'assurer au moins **51 heures HSA** (Heures Supplémentaires Années) et d'utiliser au **maximum 674 HP** (Heures Postes).

Mme la Principale indique que l'établissement prévoit d'accueillir **652 élèves** l'an prochain, contre 679 élèves pour l'année 2017-2018. Le rapport heures par élève (H/E) sera donc de 1.11 contre 1.135 cette année, ce sera le meilleur H/E depuis 2011.

Les élèves seront répartis **sur 24 divisions** (6 divisions en 6^{ième}, 5^{ième}, 4^{ième} et 3^{ième}), contre 25 divisions actuellement, il y aura donc fermeture d'une division. Il est rappelé

que le seuil théorique pour ouvrir une division est de 32 élèves. Ces 24 divisions seront réparties de la façon suivante :

- 165 élèves en 6^{ième} soit 27.5 élèves par classe,
- 153 élèves en 5^{ième} soit 25.5 élèves par classe,
- 179 élèves en 4^{ième} soit 29.83 élèves par classe,
- 155 élèves en 3^{ième} soit 25.83 élèves par classe.

Soit en moyenne, 27.17 élèves par division.

Une fois la structure de l'établissement établie, il faut maintenant répartir les heures par discipline. Cette répartition est largement tributaire du volant de HSA imposées.

Le volume d'heures supplémentaires années est de 7.03% alors qu'il est de 7.5% en moyenne sur l'ensemble des collèges, il était de 6.74% pour la période 2017-2018 pour A. Maurois.

Les IMP (indemnités de Mission Particulière) s'élèveront à **9.5 IMP**.

Mme Guicquéro présente ensuite aux membres de l'assemblée, le tableau de répartition des heures allouées pour l'année 2018-2019 par discipline et par niveau. Cette répartition doit respecter les 51 HSA et les 674 HP mais aussi le nombre d'heures minimal par élève et par classe. Il est également proposé de ré-ouvrir une classe bi-langue en 6^{ième} pour 30 élèves ainsi que la réouverture d'une classe européenne en 4^{ième} et en 3^{ième} et de maintenir l'option latin pour 2 groupes en 5^{ième}. Tous ces éléments amènent au constat suivant :

- 123 heures de français
- 8 heures de latin
- 108 heures de mathématiques,
- 86 heures d'anglais,
- 11 heures d'allemand,
- 54 heures d'espagnol,
- 75 heures d'histoire/géographie,
- 41 heures de SVT,
- 38 heures de physique chimie,
- 39 heures de technologie,
- 24 heures d'arts plastiques,
- 24 heures d'éducation musicale
- Et 90 heures d'EPS, incluant l'UNSS

sont nécessaires par semaine pour l'ensemble des élèves soit un total de 721 heures de cours.

Hors l'ensemble des professeurs apportent 673.5 heures, le nombre d'heures HSA est donc de 51.5 heures.

La dotation d'heures globale est donc respectée puisque $673.5 + 51.5 = 725$ heures.

Mme Guicquéro précise que :

- Lorsque les professeurs disposent de plus d'heures que les élèves n'en ont besoin

alors il est possible de faire des groupes à effectif réduit. Ce sera le cas en mathématiques et en français.

- Pour les classes européennes, le nombre d'heures de langue ne doit pas être supérieur à 6h.
- En espagnol, le nombre d'heures de cours a été surévalué afin d'éviter une suppression de poste.
- Il est tenu compte du fait que les professeurs qui enseignent le français peuvent aussi enseigner le latin.

En tenant compte de la répartition des heures par matière, des matières enseignées par chaque professeur et du nombre d'heure que chacun peut réaliser, nous arrivons à la conclusion que la suppression de deux postes est à prévoir, un en anglais, un second en EPS.

Arrivée de Mme Lacquehay à 18h36, le nombre de votants est donc de 18 dès lors.

Comme un professeur d'anglais part en retraite en fin d'année, il est proposé de ne pas le remplacer. Il faut à cela ajouter la suppression d'un poste en EPS.

Mme Montreuil demande comment la simple suppression d'une classe peut aboutir à une suppression de poste.

Mme Guicquéro indique que la suppression d'une classe implique fatalement une baisse du nombre d'heures de cours à réaliser, ce qui peut impacter le nombre de postes à maintenir.

M. Cartal souhaite savoir si cette dotation tient compte des moyens nécessaires aux déficients visuels ?

Mme Montreuil précise que les deux élèves en 5^{ième} cette année passeront en 4^{ième} l'an prochain, or il s'agit des classes les plus chargées en élèves.

Mme Itier souhaiterait connaître les conséquences d'un refus du PRM.

Mme Montreuil demande pourquoi il y a de moins en moins d'élèves au collège A. Maurois ?

Mme Noel répond que la mairie a favorisé la construction de logements mais cela n'a pas amené beaucoup d'enfants sur Epinay sur Orge. Il y a eu une seule ouverture de classe en maternelle, il faudra donc attendre plusieurs années pour retrouver ces élèves là au collège. Par ailleurs de plus en plus d'élèves s'orientent vers le privé. De plus, les conditions d'ouverture d'une classe ont été revues à la hausse (ouverture de classe au-delà de 31 élèves par niveau + 1 contre 30 élèves par niveau+ 1 auparavant).

Les professeurs présents font le constat que le collège est de moins en moins attrayant pour les élèves.

Mme Guicquéro répond que l'ouverture de classe européenne l'an prochain pourrait ramener des élèves.

Mme Crozes demande pourquoi la dotation ne tient pas compte des élèves déficients visuels ainsi que des PAI et PAP.

Mme Guicquéro répond que ce point n'est pas prévu par l'éducation nationale.

Mme Montreuil soulève le problème matériel lié à la hausse des effectifs par classe car il n'y a plus de chaise et de table pour accueillir les élèves. Ensuite elle demande si Mme Guicquéro a eu son mot à dire quant à l'accueil des déficients visuels ?

Mme Guicquéro répond qu'elle est en faveur de l'accueil d'enfants différents au sein de son établissement, cela leur permet d'évoluer dans un environnement commun et non en structure spécifique et que cela est bénéfique à l'enfant de se sentir comme les autres.

Mme Medves souhaite préciser que le débat n'est pas tant sur l'accueil des personnes handicapées mais plutôt sur la façon dont ces élèves sont affectés à un établissement, en l'occurrence, concentrés sur A. Maurois et du manque de moyen qui persiste pour les accueillir décentement.

Le choix d'Épinay sur Orge a été fait car cette ville est facile d'accès, elle dispose notamment de deux gares. Par ailleurs les ULIS servent à mutualiser les moyens.

Mme Guicquéro ajoute qu'il a été choisi de rassembler les déficients visuels afin de pouvoir leur permettre de croiser au sein de l'établissement d'autres élèves ayant le même handicap. De plus, les parents ont fait le choix de scolariser leur enfant handicapé dans notre établissement.

Y aurait-il des possibilités de conserver le poste identifié à supprimer ?

Mme Guicquéro ne le pense pas, elle explique avoir fait plusieurs simulations pour préserver ce poste. Ensuite elle propose de passer au vote.

Mme Chodkiewicz souhaite que le vote ait lieu à bulletin secret.

Une suspension de séance a lieu de 19h10 à 19h30.

Vote : 13 contre ; 1 abstention, 4 pour

La répartition de la DGH 2018-2019 est donc majoritairement refusée.

Mme Itier prend la parole pour lire une motion rédigée par les professeurs. Cette motion précise que la position des professeurs est un moyen d'exprimer leur mécontentement vis-à-vis de la suppression de poste et la baisse des heures d'enseignement, ce qui est contraire à la valorisation de l'excellence et l'accompagnement des plus faibles.

Suite à ce refus de la DGH, Mme Guicquéro convoque l'ensemble des membres du CA à une réunion extraordinaire le vendredi 16 février à 8h30.

Mme Guillot quitte la réunion à 19h34, le nombre de votants est donc de 17 dès lors.

3. Vote pour le projet d'établissement :

Le projet d'établissement a été envoyé à l'ensemble des membres du CA le 02 février 2018.

Mme Guicquéro présente ce projet d'établissement : Il couvre la période 2018-2021 et est fondé sur les avancées produites par les orientations du projet précédent, notamment en matière d'élévation du niveau de formation et de qualification des élèves et de leur accompagnement face à la difficulté scolaire.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans un contexte lié aux bons résultats de l'établissement,

notamment pour la réussite aux examens, qu'il conviendra de conforter.

Les priorités affirmées dans le projet académique de Versailles 2016-2020 doivent être déclinées selon le contexte local en s'appuyant sur le projet d'établissement et le contrat d'objectifs, outils centraux de pilotage du collège. Afin d'être plus autonome, des partenariats visant à articuler démarches et projets et créer des liens de territoire entre les écoles de recrutement et les lycées de rattachement seront tentés.

Ce nouveau projet d'établissement entend conduire un projet d'éducation de l'élève. Il souhaite mettre en lumière une liaison fluide des parcours entre écoles / collège et lycées.

Ce projet affirme le socle commun de connaissances, de compétences et de culture comme outil de pilotage pédagogique fondamental.

Dans le souci de répondre aux besoins de formation et d'éducation de chacun, ce projet d'établissement vise donc à personnaliser les parcours scolaires, à savoir :

- Adapter la pédagogie pour conduire tous les élèves vers la réussite,
- Favoriser une orientation choisie pour assurer une poursuite d'étude sereine,
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives.

Quatre axes de travail sont donc définis pour le projet d'établissement 2018-2021 :

- Axe 1: Mieux former et accompagner pour améliorer les compétences en approfondissant l'accompagnement de tous les élèves au service de leur réussite,
- Axe 2 : Développer encore l'ambition des élèves et des familles en capitalisant les actions du Parcours avenir au service d'une orientation active et choisie,
- Axe 3 : Mieux accueillir en faisant vivre les valeurs de la République par un travail en équipe, des stratégies éducatives et préventives afin de consolider l'acquisition de comportements responsables et respectueux dans un collège de la République en démarche de développement durable,
- Axe 4 : Ouvrir le collège sur son environnement culturel, artistique, sportif.

Les objectifs, la mise en œuvre, les modalités d'évaluation et les effets attendus sont ensuite déclinés pour chaque axe de travail.

Dans trois à quatre ans, un bilan de ce projet sera fait. Il est ensuite procédé au vote.

Vote : 0 contre ; 0 abstention, 17 pour.

Le projet d'établissement est adopté à l'unanimité des présents.

4. Vote pour le contrat Véolia, pour la benne du club développement durable :

Le club de développement durable, encadré par M. Remblière, souhaite réaliser une action afin de récupérer du papier et du carton. Il sera proposé aux écoles primaires et maternelles de se joindre au projet dans le but de récupérer un maximum de papier. L'objectif à atteindre est fixé à 13 tonnes.

Cette benne sera stationnée du 06 mars au 13 avril 2018 sur le parking du bâtiment B pour la durée de l'opération.

Ce papier sera ensuite revendu à raison de 65€ la tonne, la mise à disposition de la benne

étant de 160€.

La location de la benne se fera au travers d'un contrat passé entre le collège et Véolia.

M. Remblière a par ailleurs rédigé une communication dans le but de permettre aux familles de participer à ce recyclage de papier.

Mme Montreuil ajoute qu'il serait souhaitable de disposer de poubelles bleues dans les classes afin de faciliter le recyclage du papier.

Mme Vince précise que c'est déjà le cas dans certaines classes mais qu'il manque encore 7 poubelles pour couvrir l'ensemble des classes.

Il est ensuite procédé au vote pour le contrat de location de benne avec Véolia.

Vote : 0 contre ; 0 abstention, 17 pour.

Le contrat de location de benne avec Véolia est adopté à l'unanimité des présents.

5. Vote pour l'occupation du logement en N. A. S. de M. Lambert, agent d'accueil :

Mme Guicquéro indique que différentes personnes du collège sont logées par nécessité absolue de services. M. Lambert fait partie de ces personnes, un logement lui a donc été proposé à son arrivée en septembre 2017.

Mme Guicquéro propose de passer au vote pour valider cette attribution de logement.

Vote : 0 contre ; 0 abstention, 17 pour.

L'attribution d'un logement à M. Lambert est validé à l'unanimité des présents.

6. Liste des questions diverses :

1/ Quelles solutions peuvent-être envisagées pour sauvegarder le poste d'EPS ?
Autre répartition des HSA ? Demande d'ouverture d'une classe en 4e ?

Mme Guicquéro : Il ne sera pas possible de justifier les horaires pour conserver le poste d'EPS. La demande d'ouverture de classe de 4^{ième} ne pourra pas être justifiée si le quota de 31 élèves par classe plus un n'est pas atteint.

2/En ce qui concerne le dispositif "devoirs faits", pourquoi n'a-t-il pas été mis en place avec les sept collègues qui s'étaient portés volontaires? Quand ce dispositif sera-t-il mis en place?

Mme Guicquéro : Bien que 7 enseignants se soient portés volontaires, il manque un référent pour ce dispositif.

Si l'une des 7 personnes se porte volontaire pour être référent, nous pourrons mettre en place le dispositif.

3/ Est-il possible de consacrer une ou plusieurs IMP (parmi nos 9 IMP 1/2) à l'ensemble des collègues qui organisent des actions ODE (sorties-voyages..)?

Mme Guicquéro : Les IMP ne sont pas prévus à cet effet.

4/ Avons-nous reçu la dotation pour les manuels numériques à destination des élèves déficients visuels promise par M. Tarlet, Inspecteur présent lors du CA du 3/10/2017 ?

Mme Guicquéro : N'ayant pas connaissance de ce point car excusée au CA où ce dernier a été traité, je ne peux répondre ce jour à la question. Une proposition de report de la réponse est donc faite.

5/ Avons-nous reçu une réponse ou un accusé de réception à notre courrier commun rédigé à la suite du CA du 3 octobre qui évoquait les difficultés rencontrées dans la prise en charge des élèves déficients visuels?

Mme Guicquéro : Oui le SILVA a répondu. Une formation est prévue le 09 avril de 14h à 17h. Mme la principale s'enquiert sur ce qui a posé problème lors de ce CA, sur quels points faut-il travailler davantage ? Faut-il programmer une formation sur les élèves aveugles ?

Mme Chevallier-Curt précise que les enseignants ont demandé des moyens pour venir en aide aux déficients visuels et non une formation.

Autres questions diverses posées en séance :

6/ Lors du CA précédent, il a été évoqué le fait d'étendre les plages horaires du CDI, cela a-t-il pu être mis en place ?

Mme Guicquéro : Je n'ai pas pu rencontrer la documentaliste pour l'instant. Cela est toujours à l'ordre du jour.

7/ Est-il prévu de remplacer M. Espada ?

Mme Guicquéro : M. Espada est en arrêt maladie et sera absent jusqu'au 29 avril. L'arrêt maladie a bien été envoyé à l'académie, celle-ci n'a pas fait de proposition pour le remplacer.

La principale
Gaëlle GUICQUERO



La secrétaire de séance
Mme DUBOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dubois", written over a horizontal line.